

LIVRET D'INFORMATIONS

Rentrée 2026/2027



Bâtiment CFA Rouen

Espace LANFRY

1060 Avenue Isaac Newton

76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Tél : 02 32 81 40 40

E-Mail : rouen@batimentcfanormandie.fr

Site Régional : www.batimentcfanormandie.com



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
du lundi au vendredi	du lundi au vendredi
de 08h00 à 17h15	08h30 à 12h00 13h00 à 16h30

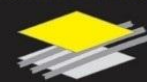


Table des matières

I-	La formation en alternance	3
1.	Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment	3
2.	Une équipe référent handicap	6
3.	Une filière de formation	6
4.	Les métiers préparés au Bâtiment CFA Rouen	7
5.	Les conditions d'inscription	9
6.	Le déroulement de l'apprentissage	9
7.	Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans	11
8.	L'organisation de la formation	12
II-	L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)	13
1.	Les retards et les absences	13
2.	Les aides pour l'apprenti	14
3.	La restauration	15
4.	L'hébergement	16
5.	Le service animation socio-éducatif	17
6.	Les transports	18

I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- **Directeur : Stéphane LE MEN**
Tél : 02 32 81 40 40 stephane.lemen@batimentcfanormandie.fr
- **Directeur Adjoint : Arnaud OYER**
Tél : 02 32 81 40 40 arnaud.oyer@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint de Direction Pédagogique : Laurent EUVRARD**
Tél : 02 32 81 40 40 laurent.euvrard@batimentcfanormandie.fr
- **Adjoint de Direction Pédagogique et Technique : Sébastien LE GOUARDER**
Tél : 02 32 81 40 40 sebastien.legouarder@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL BTP

- **Conseillère Jeunes & Entreprises - Référente handicap : Dominique DOLE**
Tel : 02 32 81 40 46 / 07 71 91 84 37 dominique.dole@batimentcfanormandie.fr
- **Conseillère en Développement : Cassandra RAY**
Tél : 02 32 81 40 45 / 07 71 91 43 36 cassandra.ray@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- **Emilie HERVO : Assistante de Direction**
Tél : 02 32 81 55 44 emilie.hervo@batimentcfanormandie.fr

Pour vous inscrire et vous accompagner dans vos démarches administratives, répondre à vos questions, vous renseigner sur le contrat d'apprentissage, l'inscription à l'examen...

- **Roxanne BLOYET : Assistante chargée des formations Pôles ENERGIES et ETUDES DE LA CONST.**
Tél : 02 32 81 95 64 roxanne.bloyet@batimentcfanormandie.fr
- **Anne GRANDVAL : Assistante chargée des formations Pôles GROS ŒUVRE - METALLERIE**
Tél : 02 32 81 95 65 anne.grandval@batimentcfanormandie.fr
- **Delphine LEMAIRE : Assistante chargée des formations Pôles FINITIONS et BOIS**
Tél : 02 32 81 95 63 delphine.lemaire@batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard, pour obtenir des renseignements sur les aides aux apprenti(e)s (permis de conduire, action logement, pour toutes questions relatives à l'internat...) :

Le service ASE : ase.rouen@batimentcfanormandie.fr

De 7h00 à 16h30 : 02 32 81 55 45

De 16h30 à 22h00 : 02 32 81 55 47 – 07 57 01 43 22

- **Roselyne FLEUTRY** : *Animatrice attachée aux formations ENERGIE*
roselyne.fleutry@batimentcfanormandie.fr
- **Rénald MOHRING** : *Animateur attaché aux formation FINITION et COUVERTURE*
renald.mohring@batimentcfanormandie.fr
- **Pascal DEMOTIER** : *Animateur attaché aux formations BAC-BTS et METALLERIE*
pascal.demotier@batimentcfanormandie.fr
- **Christine TREUSSART** : *Animatrice attachée aux formations BOIS, MACONNERIE et CAP 1+2*
christine.treussart@batimentcfanormandie.fr
- **Maxime SIMON** : *Apprenti animateur*
maxime.simon@batimentcfanormandie.fr

LA PREVENTION ET LA SECURITE – SUPPORT TECHNIQUE

- **Stephen ROCOLAT** : *Agent Technique*

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIE

Finitions

- David CHUFFART
- Ludovic LEMARCHAND

Menuiserie Charpente

- Franck BOUCHER
- Arnaud DAMBREVILLE

Installations Sanitaires/Thermiques

Electricité

Métallerie

- Christophe BRUNEL
- Aldo CAPPON
- Benoit GIROUX
- Laurent LELIEVRE
- Yohann MASURIER

Encadrement de chantier

Gros Œuvre

Couverture

- Hadj BENARROUM
- David HUREL
- Akim DENDANI
- Pascal JOUNAY
- Wesley ROUBAIX

ETUDE DE CONSTRUCTION

- Paul BASLE
- Louise BROCHARD
- Nathalie CREVEL
- Alain MAZIRE

CENTRE DE RESSOURCES ET D'AIDE A LA FORMATION

- Nelly BOUCHETEMBLE

GESTION

- Karray BENGHAZI

FRANÇAIS/HISTOIRE-GEOGRAPHIE

P.S.E – E.M.C

- Virginie CARON
- Brigitte DUVAL
- Bénédicte BOUJU
- Cécile HOULE
- Laure KOCH
- Doriane MILLET

MATHS – SCIENCES

- Angèle BATECK
- Yann BULOIS
- Bruno FERRE
- Séverine HUET
- Daniel JOURDAIN
- Sandrine LAUGEOIS
- Thomas LE CALVEZ

EPS

- Virginie HAMIDOUCHE
- Lisa POLI

ANGLAIS

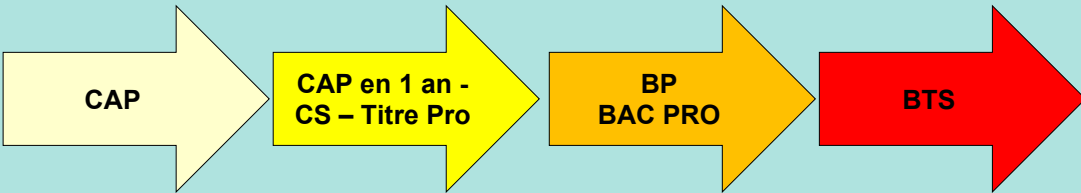
- Elodie GESTIN

2. Une équipe référent handicap

<u>Nom et prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Mission</u>
LEMAIRE Delphine	Assistante administrative	Accueil du public en situation de handicap
LE MEN Stéphane	Directeur	Référent handicap salarié
DOLE Dominique	CJE	Référente handicap apprenant

3. Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.

DUREE	Durée de la formation 2 ans	Durée de la formation 1 an	Durée de la formation BP 2 ans Bac Pro 3 ans	Durée de la formation 2 ans
				
FILIERE METIER	Ouvrier professionnel	Ouvrier professionnel avec des compétences élargies	Ouvrier professionnel hautement qualifié Chef d'équipe Chef de chantier	Chef de chantier Conducteur de travaux

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Rouen

LA FILIERE GROS ŒUVRE

Niveau 3	Niveau 4
CAP Maçon	BP Maçon
CAP Couvreur	BAC PRO Technicien du Bâtiment – Etudes et Economie
CS Zinguerie	BAC PRO Technicien du Bâtiment – Organisation et Réalisation de Gros Œuvre

LA FILIERE BOIS

Niveau 3	Niveau 4
CAP Menuisier Fabricant	BP Charpentier Bois
CAP Menuisier Installateur	
CAP Charpentier Bois	

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

Niveau 3	Niveau 4
CAP Monteur en Installations Sanitaires	BAC PRO Maintenance et Efficacité Energétique
CAP Monteur en Installations Thermiques	
CAP Electricien	BP Electricien
Niveau 5	
BTS Maintenance des systèmes – Option B Systèmes énergétiques et fluidiques	

LA FILIERE FINITIONS

Niveau 3	Niveau 4
CAP Carreleur – Mosaïste	Bac Pro Aménagement et Finitions du Bâtiment
CAP Peintre Applicateur de Revêtements	
CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation	
CS Solier	

LA FILIERE METALLERIE

Niveau 3	Niveau 4
CAP Métallier	BP Métallier

ETUDES ET ENCADREMENT

Niveau 5	Niveau 7
BTS Bâtiment	Ingénieur BTP en partenariat avec le CESI
BTS Management Economique de la Construction	

5. Les conditions d'inscription en apprentissage

- Être âgé(e) de 16 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3^{ème})
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise

Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage peut être adaptée à votre profil.

6. Le déroulement de l'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) dont l'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}) a le même statut qu'un salarié.**

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débiter dès le 1^{er} septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire à tout moment de l'année. Des prises en charge particulières en **Pré-apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

LA DUREE DU CONTRAT

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé. C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.**

Elle est généralement de 2 ans et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

LA PERIODE D'ESSAI ET LA RUPTURE DU CONTRAT

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non *de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat*. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification ni motif. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES PAYES *(Pour les apprentis du Bâtiment)*

Dans les entreprises relevant de la convention collective du Bâtiment, les niveaux de salaire des apprentis sont supérieurs à ceux prévus habituellement par le cadre légal du contrat d'apprentissage (plus d'infos : [les salaires du contrat d'apprentissage](#)).

Salaire d'un apprenti du BTP en 2026 (convention collective Bâtiment)

Suite à la hausse du smic au 01 janvier 2026, son montant mensuel brut s'élève à compter de cette date à 1 823,03 euros. Dès lors, le salaire d'un contrat d'apprentissage dans le BTP s'établit comme suit en 2026 :

Salaires de l'apprenti (01/01/2026)	Apprenti – de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année d'alternance	729,21 €	911,52 €	1 002,67 €*	1 823,03 €*
2ème année d'alternance	911,52 €	1 093,82 €	1 184,97 €*	1 823,03 €*
3ème année d'alternance	1 093,82 €	1 276,12 €	1 458,42 €*	1 823,03 €*

* En pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant

Les congés payés sont calculés sur la base de 2,5 jours par mois de travail sur une période de référence allant du 1^{er} mai au 30 avril soit **5 semaines**.

Les congés sont pris après accord de l'employeur et en dehors des périodes de CFA signalées sur le calendrier.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

Ils sont inscrits et cosignés lors de la 1ère rencontre obligatoire au CFA dans la Charte de l'Alternance.

7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans.

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A L'ENTREPRISE

Ces travaux sont soumis à ***une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés*** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est ***valable 3 ans***.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(e-s) mineur(e-s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale. Elles doivent en informer l'Inspection du travail.

AU CFA

Ces travaux sont ***également soumis à une déclaration préalable*** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur(e) en formation.

8. L'organisation de la formation

SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	CAP (2 ans)	CS (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 4 au CFA	1 semaine sur 4 au CFA	1 semaine sur 4 au CFA	1^{ère} et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaines sur 4 au CFA
Enseignement général	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - EPS*	- Expression française - ouverture sur le monde - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Arts appliqués - Anglais - EPS*	- Culture générale et expression - Mathématiques - Sciences - Anglais
Enseignement professionnel	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - SST* - PSE* - AIPR*	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - PSE*	- Lecture de plan - Mise en œuvre - Technologie	- Travaux pratiques - Technologie professionnelle - Organisation de chantier - Technologie du Bâtiment - Gestion / Communication - PSE* - SST* - AIPR*	- Enseignement technique et professionnel
Durée de formation annuelle au CFA	Environ 13 semaines 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	Environ 13 semaines 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	Environ 13 semaines Soit 401 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	1^{ère} et Terminale : 20 semaines Soit 675 h (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	Environ 20 semaines Soit 674 h 1 ^{ère} année/681 h en 2 ^{ème} année (dont 2 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)
Durée de formation annuelle en Entreprise	Environ 35 semaines Soit 1190 h	Environ 35 semaines Soit 1190 h	Environ 34 semaines Soit 1190 h	1^{ère} et Terminale : 27 semaines Soit 935 h	27 semaines Soit 935h

* PSE : Prévention Santé Environnement EPS : Education Physique et Sportive
 SST : Sauveteur Secouriste du Travail AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les retards et les absences

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, toute absence durant les périodes de CFA doit être signalée par téléphone au Service ASE au **02.32.81.55.45** et devra ensuite être obligatoirement confirmée par mail : **ase.rouen@batimentcfanormandie.fr** à charge pour l'apprenti(e) de fournir un justificatif.

Toute absence pour rendez-vous médical, pour maladie ou accident du travail (***un arrêt de travail doit être remis à l'entreprise avec copie au CFA***), événement familial motivé (naissance, décès ...), journée militaire, convocation officielle ***avec justificatif*** sera excusée.

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc....), ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants ne sera pas excusée.

Notez que les heures d'absences et de retards seront spécifiées sur les bulletins de formation et le livret d'examen remis au jury final.

Après toute absence ou retard, l'apprenti(e) devra impérativement se présenter au Service Animation pour retirer un ***billet d'entrée***.

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, l'apprenti(e) devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

2. Les aides pour l'apprenti(e)

Le service animation du CFA se tient à votre disposition dès la première semaine de rentrée pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprenti(e)s.

LES AIDES AVEC PRO-BTP (sans conditions de ressources)

- **Allocation pour financer le permis de conduire de 600 €** (possible dès 15 ans) pour les apprenti(e)s, au minimum, en 2^{ème} année de contrat – verser directement à l'auto-école.
- **Aide de 600 € l'achat du 1^{er} véhicule (voiture ou 2 roues)**



- **Une complémentaire santé accessible** (à partir de 2,50 € / mois) pour couvrir vos frais médicaux
- **Bon plan pour vos vacances** : même avec un petit budget, on peut voyager futé. Avec PRO BTP, vous profitez de séjours réservés à la profession au meilleur prix

Pour plus d'informations ou demande de dossier de financement,
adrez-vous au Service Animation Socio-Educatif
ou consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com

LES AIDES AVEC ACTION LOGEMENT

L'aide Mobiljeune est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat...). Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Le montant de l'aide est compris en 10 euros et 100 euros chaque mois. L'aide est versée sous présentation d'un justificatif (quittance de loyer et bulletin de salaire).

Conditions d'accès : le salaire de l'apprenant ne doit pas excéder 80 % du SMIC.

La demande peut concerner un logement acquis 3 mois avant et 3 mois après la date de début de contrat.

LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.

N'hésitez pas à demander votre carte auprès du service socio-éducatif et à la présenter lors de vos achats pour bénéficier de réductions !

3. La Restauration

La restauration est assurée par la société « SODEXO ».

Les repas sont servis matin, midi et soir pour les internes et le midi pour les demi-pensionnaires. Les tarifs vous sont remis en début d'année.

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Il s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'un badge SODEXO et valable durant toute la formation.

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2026

	Contrat d'apprentissage (prix net de taxes)	Contrat d'apprentissage (prix net de taxes) Extérieur (*)	Contrat de professionnalisation (prix TTC)	Extérieurs (prix TTC) (*)
Déjeuner ½ pensionnaires	5,60 €	8,60 €	11,80 €	11,80 €
Déjeuner externe	7,20 €	10,70 €	11,80 €	11,80 €
Dîner	5,60 €	8,60 €	11,80 €	11,80 €
Nuitée + Petit déjeuner	9,50 €	15,50 €	18,80 €	18,80 €
Pension complète (4 nuitées + 9 repas + 4 petits-déjeuners)	88,40 €	139,40 €	181,40 €	181,40 €
Semaine D/P (5 repas)	28,00 €	43,00 €	59,00 €	59,00 €

→ Le statut est adopté pour l'année de formation, sauf dérogation exceptionnelle, écrite par la Direction du BATIMENT CFA.

Pour des raisons d'horaires et de sécurité,
il est conseillé aux jeunes de prendre leurs repas au restaurant du CFA



**Le paiement des repas et de
l'hébergement doit
s'effectuer avant la venue
de l'apprenant(e) au CFA
(recharge de la carte sur
internet via MONEWEB)**

4. L'Internat

L'hébergement est ouvert du lundi au vendredi et accueille environ 80 apprenti(e)s par semaine. En cas de dépassement de capacité, le CFA s'engage à proposer une solution d'hébergement dans un hôtel à proximité uniquement pour les majeurs véhiculés. Il convient de noter que l'internat est une option proposée par le CFA, sans caractère obligatoire.

Chambres individuelles ou par 3
Salle de bain et WC dans chaque chambre
Salle avec télévision, billard, babyfoot, flipper, Xbox, PS4...
Connexion Wi-Fi
Salle cinéma

L'internat reçoit, dans un cadre très agréable, les apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA.

Si vous souhaitez être interne, il vous suffit de le signaler dans le dossier d'inscription.

Diverses activités sont proposées aux internes (ex : cinéma, foot en salle, musculation, laser game, bowling, karting, foire Saint Romain, etc.).

Le programme est défini avec les animateurs chaque lundi soir.

Une participation pourra être demandée pour certaines activités extérieures.

Il dispose d'un Espace Détente Accessible aux apprenti(e)s, vous y trouverez :

- un Cyber Espace et jeux vidéo
- une salle de jeux : billards, baby-foot, flipper
- une salle de cinéma
- des distributeurs de boissons chaudes et froides



Chaque apprenti(e) interne doit se conformer au règlement de l'établissement qui lui sera transmis dès la rentrée et devra être signé.

5. Le Service Animation Socio-Educatif

Le Service Animation Socio-Educatif, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les apprenti(e)s tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprenti(e)s.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprenti(e)s ont libre accès à l'espace foyer.

Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux et de télévision, un espace de travail...

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité des jeunes stagiaires en formation au Bâtiment CFA Rouen.

Une participation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 6 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer ;
- J'assiste aux interventions de prévention ;
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours ;
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ;
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties à moindre coût ;
- Le CFA peut organiser une journée festive en fin d'année.

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
CS / CAP en 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP*/BAC PRO/BTS*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2ème année qui ont réglé leur participation en 1ère année, n'ont pas à participer pour la 2ème année.

**Si vous rencontrez des difficultés pour suivre votre formation
(problèmes financiers, professionnels ou personnels),
le Service Animation Socio-Educatif vous propose un accompagnement personnalisé
(demande d'aide de financement EXCEPTIONNELLE auprès de PRO-BTP pour
l'hébergement ou la restauration, conseils et orientations sur les services compétents...).**

6. Les Transports

POUR TOUTE PRECISION :

1. Consulter le site de la Région Normandie (Transport scolaire NOMAD) :
<https://nomad.normandie.fr/>
2. Contacter le Service des Transports de la Région Normandie :
 - par téléphone au 02 22 55 00 10
 - par mail : nomad-car@normandie.fr

APPRENANTS UTILISANT LE RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS

- Inscription en ligne et horaires sur le site : <https://transports-scolaire.normandie.fr>
- Tarif : Abonnement annuel à **130 € (65 € pour les internes) tarifs 2024-2025**
- Pour les communes de l'agglomération Rouen, les abonnements pour les transports en communs (métro et bus) sont en vente auprès du Réseau Astuce (contact par téléphone : 02 35 52 52 52 ou sur le site <https://www.myastuce.fr/fr>)

APPRENANTS UTILISANT LE TRAIN

Carte « TEMPO Normandie »

➔ **jusqu'à 50% de réduction sur les billets TER en Normandie et depuis/vers les régions limitrophes.**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Guichets de la SNCF ou site internet <https://www.ter.sncf.com/normandie/tarifs-cartes/cartes-reduction-tempo>

ou

Contact TER Normandie au **0 800 801 801** (Service & appel gratuit)

Comment arriver au CFA :

A PARTIR DE LA GARE SNCF OU DE LA GARE ROUTIERE DE ROUEN :

- Via le métro Technopôle jusqu'au Terminus de la ligne TECHNOPOLE
- Via le bus : F6 jusqu'à la station « Esigelec »

Remarque : Les lignes scolaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires. En cas de problème de transport, un logement provisoire à la résidence est possible (en fonction des places disponibles).

This image shows a full page of blank handwriting practice paper. It features approximately 20 evenly spaced, thin grey horizontal lines extending across the entire width of the page. The background is a solid off-white color, providing a clean surface for writing practice. There are no margins, text, or other markings present.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX :

